

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction et de signature

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 3 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Christian BRASSAC, conseiller délégué,

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Christian BRASSAC, conseiller délégué à la Maire, du 11 au 17 juillet 2024 inclus, délégation partielle de fonction et de signature est donnée à Monsieur Syamak AGHA BABAEI, adjoint à la Maire, pour les affaires relevant de son ressort.

Fait à Strasbourg, le 02 JUL. 2024



Jeanne BARSEGHIAN

Transmis en préfecture le : 02 JUL. 2024

Publié à compter du 02 JUL. 2024

Notifié le : 02 JUL. 2024

Certifié exécutoire le 02 JUL. 2024

(articles L 2131-1 et 2 du Code général des collectivités territoriales)

La Maire



Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées